

## Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier Décembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MORAIN, Maire.

**Présents** : MORAIN Didier, Maire, BARTHOLET Marie-Claude, BOUESNARD Nicolas, BRIAND Magali, COUDRAY Anthony, GALLEE Denis, JOSSELIN Nicolas, JOUANIN Violaine, LAURENT Armelle, MARIE Gilles, MENARD Cyrielle, ONEN-GOURGAN Béatrice, PINON Chantal, ROBERT Michel.

**Absent excusé** : HUBERT Christian (Procuration à GALLEE Denis).

**Secrétaire** : JOSSELIN Nicolas.

### **1 - Approbation du procès-verbal du 13 Octobre 2022.**

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal au vote. En l'absence d'observation, le procès-verbal du 13 Octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

### **2 - Unité de Méthanisation / LANGUENAN – Convention pour la conduite de Gaz.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipale le projet de méthanisation prévu sur la commune et porté par la SAS des Verts-Sapins.

Il informe l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur le passage de la conduite de gaz.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents points concernant ce projet de Méthanisation :

- Rencontre tripartite ayant eu lieu avec la SAS Verts Sapins, l'Association du Frémur à l'Arguenon et le Conseil Municipal, afin d'échanger sur ce projet.
- Visite d'une Unité de Méthanisation identique à celle du projet de Languenan (Chavagne-35),
- Mise en place de la Charte de Bonne Conduite,
- Création d'un Comité de suivi envisagé.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose de passer au vote concernant la signature de la convention pour la conduite de gaz :

#### ○ *Vote à bulletin secret :*

- OUI : 08
- NON : 06
- ABSTENTION : 01

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de raccordement pour la conduite de gaz sera par conséquent signée dans les prochains jours.

### **3 - Appel d'offres – Marché Public / Travaux d'extension et de réhabilitation du boulodrome.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 17 Décembre 2020 donnant son autorisation pour faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Plan de Relance Départemental et informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres en vue des travaux d'extension et de réhabilitation du boulodrome.

Ces travaux estimés à un montant total de 97 600 € H.T.. consisteront en cinq lots :

- **Lot n° 1 : Terrassement,**
- **Lot n° 2 : Gros œuvre, démolition,**
- **Lot n° 3 : Charpente, isolation, menuiseries, enduit terre,**
- **Lot n° 4 : Couverture,**
- **Lot n° 5 : Lot technique, électricité.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Lancer la consultation des entreprises pour les travaux d'extension et de réhabilitation du boulodrome,
- Signer les marchés avec les entreprises retenues suite à l'ouverture des plis, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et notamment les ordres de service :

○ *Vote :*

- Pour : 14
- Abstention : 01 (ONEN-GOURGAN Béatrice)
- Contre : /

#### **4 - Devis Entreprise EVEN / Travaux divers – Bourg.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise **EVEN de PLEURUIT (35)**, pour un montant total de **11 487,14 € H.T., soit 13 784,57 € T.T.C.**, concernant des travaux divers prévus dans le Bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

#### **5 - Avenant n° 1 – Entreprise EVEN / Travaux Aménagement Place Saint-Kénan.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 reçu de l'entreprise **EVEN de PLEURUIT (35)**, pour le lot n° 1 « Terrassements, voirie et réseau EP » d'un montant total de **22 385,69 € H.T.**, concernant la révision des prix du marché « Travaux d'aménagement de la Place Saint-Kénan » (Variation importante des prix de fourniture).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet avenant, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

#### **6 - Devis JVS-MAIRISTEM – Abonnement Horizon Infinity.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société **JVS-Mairistem de SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRÉ (51 520)**, concernant l'abonnement Horizon Infinity, en vue du passage au Référentiel Budgétaire et Comptable M57 au 1<sup>er</sup> Janvier 2024, dont le montant total s'élève à **3 259,20 € H.T. par an, frais en sus de 400 € H.T. la première année.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

#### **7 - Acquisition d'une structure « Jeux » / Cour Ecole Publique.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition d'une structure « Jeux » à mettre en place dans la Cour de l'Ecole Publique.

Madame Marie-Claude BARTHOLET, Adjointe, présente à l'assemblée les différentes propositions de jeux reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Allouer une enveloppe de **15 000 euros H.T.** pour la fourniture et la pose de cette structure « Jeux »,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le devis avec la Société qu'il retiendra.
- Faire une demande de subvention au titre du « Fonds de Concours » auprès de Dinan Agglomération.

Ce projet d'acquisition d'une structure « Jeux » étant estimé à un montant total de **15 000 € H. T.** , le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<u>DEPENSES EN €</u>		<u>RECETTES EN €</u>	
<i>Investissement en H.T.</i>			
<b>Total acquisition</b>	<b>15 000 €</b>	<b>Dinan Agglomération – Fonds de Concours</b>	<b>7 500 € (50 %)</b>
		<b>Autofinancement</b>	<b>7 500 € (50 %)</b>
<b>TOTAL...</b>	<b>15 000 € H.T.</b>		<b>15 000 € H.T.</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le projet d'acquisition d'une structure « Jeux » à mettre en place dans la Cour de l'Ecole Publique.
- Décide de réaliser les travaux dans le respect de l'échéancier de l'opération,
- Valide le plan de financement,
- Sollicite une aide au titre du Fonds de Concours de Dinan Agglomération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la Commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

**8 - Devis travaux divers / Bâtiments communaux.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que divers travaux sont nécessaires dans les bâtiments communaux, à savoir :

- Salle Associative « L'Atelier » : Traitement acoustique.
  - Devis de l'entreprise **MANIVEL de SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (22100)**, pour un montant total de **4 000,00 € H.T. soit 4 800,00 € T.T.C.**
- Sous-sol Mairie : Réfection plafonds suspendus.
  - Devis de l'entreprise **MANIVEL de SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (22100)**, pour un montant total **608,00 € H.T. soit 729,60 € T.T.C.**, avec la variante « Fourniture de dalles » incluse.
- Ecole Publique : Fournitures de luminaires / classes.
  - Devis de la Société **YESSS DINAN de TADEN (22100)**, pour un montant total de **428,45 € H.T. soit 514,14 € T.T.C.**  
Monsieur le Maire informe que les travaux de changement de luminaires dans les classes seront effectués par Messieurs Mickaël **PERREE** et Aymeric **POISSON**. Agents du Service Technique, avec l'aide de Monsieur Anthony **COUDRAY**.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces devis.**

## 9 - Décisions Modificatives / Budget Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

### Budget Commune :

- **DM 6 : Cantine / Ecole Publique**

D – Article 2188 «Autres immobilisations corporelles » :	+ 17 000,00 €
Opération 38 « Ecole cantine garderie »	
D – Article 2313 « Constructions » :	- 17 000,00 €
Opération 58 « Bibliothèque »	

- **DM 7 : Travaux salle associative « L'Atelier »**

D – Article 2313 « Constructions » :	+ 1 300,00 €
Opération 59 « Bâtiments publics »	
D – Article 2315 « Installations matériel et outillage techniques » :	- 1 300,00 €
Opération 30 « Travaux de voirie »	

- **DM 8 : Aménagement Place Saint-Kénan**

D – Article 2315 « Installations matériel et outillage techniques » :	+ 22 000,00 €
Opération 77 « Réaménagement du Bourg »	
D – Article 2313 « Constructions » :	- 22 000,00 €
Opération 58 « Bibliothèque »	

## 10 - Dispositif « Cantine à 1 euro ».

Madame Marie-Claude BARTHOLET, Adjointe, informe le Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> Avril 2019, l'Etat soutient la mise en place d'une tarification sociale dans les cantines scolaires pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de **manger à la cantine pour 1 € maximum.**

Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Au 1<sup>er</sup> Avril 2021, le Gouvernement amplifie ce dispositif :

- L'aide de l'Etat est passée de 2 € à 3 € par repas servi, facturé à 1 € maximum,
- L'ensemble des communes rurales éligibles à la fraction « péréquation » de la Dotation de Solidarité Rurale peuvent bénéficier de cette aide,
- L'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité.

L'aide est versée à deux conditions :

- **La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins 3 tranches**, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial ; au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 €,
- **Une délibération fixe cette tarification sociale**, avec une durée fixée ou illimitée.

L'Agence de services et de paiement (ASP) assure l'instruction et le paiement de cette mesure. Les documents suivants sont à compléter :

- Le formulaire d'identification accompagné de la délibération instaurant la tarification sociale,
- La convention triennale,

- Après renvoi par l'ASP de la convention signée, les demandes de remboursement sont à faire chaque quadrimestre en retournant le formulaire de demande de remboursement.

Afin de permettre l'application du dispositif « Cantine à 1 € », les tranches proposées ainsi que les nouveaux tarifs « Cantine » sont les suivants, et ce, à compter du **1<sup>er</sup> Mars 2023** :

<b>TRANCHES</b>	<b>QUOTIENT FAMILIAL (€)</b>	<b>TARIFS</b>
<b>1</b>	0 à 1 000	<b>1,00 €</b>
<b>2</b>	1 001 à 1 400	<b>3,10 €</b>
<b>3</b>	1 401 à 2 000	<b>3,40 €</b>
<b>4</b>	2 000 et plus	<b>3,90 €</b>

Les anciens tarifs « Adulte » restent en application.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Accepte la tarification sociale ci-dessus,
- Donne son accord pour la mise en place du dispositif « Cantine à 1 € », pour la cantine de Languenan, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2023.

#### **11 - Location parcelle de terre « Le Clos des Beneux ».**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 13 Octobre 2022 l'informant avoir reçu de Madame Nathalie CHANCELET de Jugon-les-Lacs, une demande de résiliation du bail pour la parcelle de terre « Le Clos des Beneux » cadastrée Section C n° 865, sise au Petit Vau Nouvel, et ce, à compter du 29 Septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à remettre en location cette parcelle de terre à Madame Violaine JOUANIN qui en a fait la demande, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023, et à signer le contrat de bail et toutes pièces s'y rapportant :

- **Vote :**
  - Pour : 14
  - Abstention : 01 (GALLEE Denis)
  - Contre : /

#### **AFFAIRES DIVERSES :**

- **Demande remboursement loyers appartement communal / Mme Magalie GUERIN,**
- **Problème à la Gare (courrier anonyme),**
- **Signature « Protocole Participation Citoyenne à Languenan » le 30 Novembre 2022,**
- **Livraison et installation de l'abri-bus prévues le 05 Décembre 2022,**
- **GPS – Numérotation : en cours,**
- **Lot « Espaces Verts » : Place Saint-Kénan,**
- **Installation boîte aux lettres pour le Père Noël,**
- **Eclairage Public : Kiosque à pizzas,**
- **Vœux du Maire : Vendredi 13 Janvier 2023 à 18 h 30,**
- **Cimetière : Engazonnement terminé,**
- **Mise en place des guirlandes de Noël prévue le 09 Décembre 2022,**
- **Achat sapins de Noël,**
- **Association « Comité des Fêtes » à mettre en place (Demande de M. Gilles MARIE),**
- **Pot des nouveaux arrivants : 03 Décembre 2022 à 11 heures,**
- **Questions « Méthanisation » : échéance, réparation routes, parking Cimetière,**
- **Voies douces : La Gare, route de Pleslin.**